



**DEMANDE DE LICENCE POUR LA PECHE  
DANS LES ESTUAIRES ET DE LA PECHE DES POISSONS  
AMPHIHALINS - CMEA  
Période 2017-2018**

À retourner au : **CDPMEM 56 – 7 rue du DANEMARK – 56400 AURAY**

avant le **11 AOUT 2017**

NOM et PRENOM : .....  
ADRESSE : .....  
CP – VILLE : .....  
N° MARIN : .....

Téléphone : ..... ; Email : .....

**JE, SOUSSIGNE**, agissant en qualité de :  **propriétaire** embarqué  
 **copropriétaire** majoritaire embarqué

COMITE de rattachement (C(D)DPMEM ou, à défaut, CRPMEM) : CDPMEM .....

CEL ou BASSIN dont relève mon port d'exploitation principal : CEL BRETAGNE

BASSIN sollicité\* :  VILAINE  SUD-BRETAGNE  NORD-BRETAGNE (\*un seul choix possible)

**du NAVIRE** : ..... N° d'immatriculation : .....

Jauge : ..... UMS ou ..... Tjb ; Longueur hors tout : ..... m

**En cas de rôle collectif** : n° du rôle : .....

Second NAVIRE : ..... N° d'immatriculation : .....

Jauge : ..... UMS ou ..... Tjb ; Longueur hors tout : ..... m

Troisième NAVIRE : ..... N° d'immatriculation : .....

Jauge : ..... UMS ou ..... Tjb ; Longueur hors tout : ..... m

**Caractéristiques du moteur (ou de chacun des moteurs en cas de rôle collectif) :**

- **Pour les renouvellements** : fournir la photocopie complète de l'acte de francisation et, le cas échéant, le certificat de bridage à 73 kW délivré par une société agréée pour la sécurité des navires ou une attestation sur l'honneur de non débridage du moteur, et tout document relatif à un changement au cours de la période 2016-17 (changement de propriétaire, moteur, etc.) ;

- **Pour les autres demandes** : fournir l'ensemble des documents requis par la délibération du CNP MEM n° B49/2017 (photocopie complète de l'acte de francisation, courbe de puissance, certificat du fournisseur du moteur et, le cas échéant, certificat de bridage à 73 kW (100 CV) délivré par une société agréée pour la sécurité des navires).

Marque et Type : (1) .....  
(2) .....

Puissance maximale continue embarquée :		Puissance après bridage, le cas échéant :
(1) ..... kW		(1) ..... kW
(2) ..... kW		(2) ..... kW
(3) ..... kW		(3) ..... kW

(1) : Moteur du navire pour lequel la demande de licence est faite ; (2) et (3) : Moteur du second et/ou troisième navire en cas de rôle collectif

**DEMANDE à bénéficier de la licence CMEA pour la période 2017-18 dans la circonscription de la CEL ou du bassin dont relève mon port d'exploitation principal.**

Situation :  Renouvellement  
 Autre demande : précisez : .....

Bassin / Rivières : .....

(Pour l'accès aux rivières dont les droits de pêche de la civelle ou de l'anguille sont contingentés, précisez le nom de la rivière)

Droits de pêche sollicités sur ce bassin :  Civelle,  Anguille jaune,  Salmonidés migrateurs,  
 Autres espèces amphihalines et/ou  Autres ressources estuariennes

----- **OU** -----

**DEMANDE à bénéficier du droit de pêche dans un bassin ou un groupe de rivières situé en dehors de la circonscription de la CEL ou bassin dont relève mon port d'exploitation principal.**

Bassin / Rivières / Droits de pêche : .....

Civelle<sup>1</sup>,  Anguille jaune,  Salmonidés,  Autres espèces amphihalins et/ou  Autres ressources

(<sup>1</sup> : uniquement si la demande concerne un bassin rattaché à l'UGA à laquelle le bassin dont relève mon port d'exploitation principal est rattaché)

**J'ATTESTE en outre que :**

- Je réunis les 9 mois de navigation à la pêche dans les 12 mois précédant la date de la demande ;
- Je ne dépose pas de demande de cessation d'activité ;
- Je joins un chèque d'un montant de 100,00 € par bassin sollicité.

**Et pour les pêcheurs de civelles (CI) et/ou d'anguilles jaunes (AJ), une seule fois par licence :**

- Je joins un chèque d'un montant de 100,00 € (CI seulement ou CI+AJ) ou 85,00 € (AJ seulement) à l'ordre du CNPMM. La contribution est affectée en intégralité au programme 2017-2018 de repeuplement d'anguilles en France (1 seul chèque par licence) ;
- Je signe la charte de bonnes pratiques relative à la pêche civelière et la complète si je ne l'ai pas fait pour la période 2016-17 ou en cas d'évolution de mon matériel, zones ou pratiques de pêche.

**Et pour les nouveaux demandeurs :**

- Je réunis les 24 mois de navigation à la pêche et suis détenteur du brevet de capitaine ;
- Je reconnais avoir été informé des difficultés relatives à l'activité de pêche de l'anguille européenne et notamment des modalités de gestion des quotas de pêche de la civelle. Les fermetures des quotas de pêche, imposées par l'Administration, n'engagent en aucun cas la responsabilité de la CEL et des organisations professionnelles concernées.

**Et pour les renouvellements :**

- Je suis à jour du paiement de mes cotisations professionnelles obligatoires (CPO).
- J'ai transmis, via mon comité de rattachement, l'enquêteur IFREMER et/ou les Affaires Maritimes, mes fiches de déclarations statistiques de la période 2016-2017 et je m'engage à fournir celles de la période 2017-2018 (Comité de représentation ET Administration pour la civelle).

Fait, le .....à ..... Signature :

**TOUTE DEMANDE INCOMPLETE SERA SYSTEMATIQUEMENT REFUSEE**

**VISA des services compétents de l'Administration (obligatoire pour compléter le dossier) :**

- Vu sans observation
- Vu avec les observations suivantes :

.....  
.....

Fait, le .....à ..... - Cachet- Signature :

Si l'une des conditions fixées par les délibérations du CNPM relatives aux conditions, aux contingents et aux contributions financières de la pêche en estuaire et de la pêche des poissons amphihalins n'est pas respectée, le demandeur peut solliciter l'examen de son cas par la CEL compétente avant le 05/10/2017.

**Comité National des Pêches Maritimes et des Elevages Marins**

Art. L.912-1 et s. du Code rural et de la pêche maritime • SIRET : 775 691 736 00844 • Code NAF : 9412 Z  
134, Avenue de Malakoff - 75116 Paris • Tel. : + 33(0)1 72 71 18 00 • Mél : cnpmm@comite-peches.fr